

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'OFFICE DE TOURISME 2025

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens et acteurs du Territoire d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le budget du CIAS, et sera disponible sur le site internet de la CCPL.

Le CIAS est passé au CFU pour l'exercice 2025. Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes »

Le CFU a comme objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ; les données d'exécution budgétaires et les informations patrimoniales sont présentes au sein d'un même document ;
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable ; le contenu du compte a été revu afin de disposer de données clés et d'informations pertinentes (nouveaux ratios, rappel des taux d'impositions, bilan et compte de résultat synthétiques) ;
- Aboutir à une confection 100 % dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne ; des contrôles automatisés de cohérence sont réalisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux d'ajustement en fin de gestion et améliore la qualité des comptes.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Le CFU est structuré en plusieurs parties, dont :

- 1- Informations générales et synthétiques
- 2- Exécution budgétaire
- 3- Etats financiers
- 4- Etats annexes

Cette structure vise à donner les informations suivantes :

1 - Informations générales et synthétiques

Objectif : mettre en évidence, dès le début du document, une vue panoramique sur les informations clés sur la situation financière.

À noter en particulier :

- la présentation renouvée des ratios, qui distingue des ratios par habitant et des ratios de structure et d'analyse financière avec deux nouveautés : le taux d'épargne nette et le calcul de la capacité de désendettement,
- une nouvelle présentation des résultats,
- le bilan et le compte de résultat synthétiques,
- la mise en exergue des taux des contributions et produits afférents⁵.

2- Exécution budgétaire

Objectif : présenter un compte rendu modernisé de l'exécution budgétaire La « vue d'ensemble » (grands équilibres) est fournie par l'ordonnateur et la « vue détaillée » provient du comptable le CFU permet de confronter automatiquement leurs données.

3- États financiers

Objectif : apporter la vision patrimoniale, pour compléter l'exécution budgétaire, ce qui permet d'approfondir les analyses au-delà de la vérification du respect des autorisations budgétaires données. Le bilan et le compte de résultat sont établis par le comptable. L'annexe, produite uniquement pour les collectivités engagées dans une démarche volontaire de certification des comptes, résulte d'un travail partagé. Suite aux enseignements tirés de l'expérimentation du CFU, la balance réglementaire des comptes est introduite dans la partie III du CFU et permet d'avoir une vision sur les soldes comptables.

4- États Annexés

Objectif : donner des informations complémentaires qui relèvent :

- du cadre budgétaire (vérification de l'équilibre, présentation croisée nature / fonction, autorisations de programme et autorisation d'engagement, etc.),
- des sujets comptables (états de la dette financière, des provisions ou d'engagements au-delà de l'exercice, etc.),
- de la gestion (liste des concours attribués à des tiers, actions de formation des élus, etc.).

Il s'agit de tableaux qui figuraient précédemment dans les annexes du compte administratif.

L'état des contrôles du compte financier (ECCF)

Grâce à une procédure de confection du CFU entièrement dématérialisée, des contrôles automatisés de cohérence se font entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie les travaux des services en amont. Si malgré tout des discordances subsistaient, elles apparaîtraient avant la page des signatures du CFU ;

La note de présentation du CFU accompagne le CFU et a pour objectif de clarifier l'information financière pour les élus et les parties prenantes. Elle remplace l'ancienne note de présentation du compte administratif et permet de comparer les prévisions budgétaires avec les réalisations effectives, en présentant les résultats comptables de l'exercice pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Cette note vient préciser la présentation des résultats 2025 du budget Office de Tourisme du Pays de Lumbres, qui sera projetée en conseil communautaire au cours de sa séance du 23

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20260623-C2026-06-074-DE
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

juin 2026. Cette note sera jointe à la délibération par laquelle le conseil communautaire sera invité à approuver la gestion 2025 et l'affectation des résultats associés. Elle sera accessible sur le site de la CCPL

I – La section de fonctionnement

1- Résultat

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	132 995,89 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	114 771,06 €
RESULTAT	18 224,83 €
RESULTAT N-1	30 850,81 €
RESULTAT CUMULE 2025	49 075,64 €

Au résultat de l'année 2025 correspondant aux recettes de fonctionnement moins les dépenses de fonctionnement, on rajoute l'excédent N-1 reporté de 30 850.81 € ce qui donne un résultat cumulé en 2025 de 49 075.64 €.

2- Les principales dépenses et recettes de la section

Le tableau ci-après reprend le compte administratif 2025 avec le comparatif 2024 par chapitre.

DEPENSES	CA 2024	CFU 2025	RECETTES	CA 2024	CFU 2025
Dépenses courantes	63 636,64 €	47 382,90 €	EXCEDENT BRUT REPORTE	23 108,44 €	30 850,81 €
Dépenses de personnel	62 437,31 €	62 851,49 €	Recettes des services	2 159,00 €	2 790,00 €
Autres dépenses de gestion courante	1 363,74 €	2 832,96 €	Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €
Dépenses financières	0,00 €	0,00 €	Dotations et participations	135 000,00 €	130 039,51 €
Dépenses exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	Autres recettes de gestion courante	0,03 €	1,87 €
Autres dépenses	0,00 €	0,00 €	Recettes exceptionnelles	0,00 €	164,51 €
Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	Recettes financières	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses réelles	127 437,69 €	113 067,35 €	Autres recettes	0,00 €	0,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	1 978,97 €	1 703,71 €	Total des recettes réelles	160 267,47 €	163 846,70 €
Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL	129 416,66 €	114 771,06 €	TOTAL GENERAL	160 267,47 €	163 846,70 €

On peut également faire une présentation par analytique. Pour rappel, le budget office de tourisme regroupe l'ensemble des dépenses et recettes liées au tourisme dont l'organisation de la saison culturelle et le programme d'animation. N'est pas repris dans ce budget la recette de taxe de séjour ni les dépenses en lien tel que l'abonnement au logiciel, les frais bancaires ... puisque la taxe de séjour doit obligatoirement être perçu par le budget CCPL.

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20260623-C2026-06-074-DE
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

DEPENSES	CA 2024	CFU 2025	RECETTES	CA 2024	CFU 2025
Saison culturelle	41 087,95 €	26 760,31 €	Saison culturelle	0,00 €	0,00 €
Programme d'animation	11 832,39 €	12 272,57 €	Programme d'animation	1 548,50 €	1 919,00 €
Gestion touristique	76 496,32 €	75 738,18 €	Gestion touristique	158 718,97 €	161 927,70 €
TOTAL	129 416,66 €	114 771,06 €	TOTAL	160 267,47 €	163 846,70 €

La saison culturelle en 2025 a été diminuée du fait de l'absence en 2025 d'une subvention par le département pour son organisation.

II – La section d'investissement

1- Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la collectivité à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement d'une communauté de communes regroupe par conséquent :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : on retrouve le virement du fonctionnement, mais aussi les subventions des différents partenaires aux projets menés. On y trouve aussi les emprunts mais en 2024 comme 2023, il n'y a pas d'emprunt de prévu (dernier emprunt date de 2018). On y retrouve également le FCTVA (récupération de tva sur certains investissements).

2- Les projets d'investissement

Le Budget Office de Tourisme étant un petit budget, ses dépenses d'investissement sont limitées. Elles ont pour objet l'achat de mobilier ou informatique – téléphonie pour le bon fonctionnement de l'Office de Tourisme ou d'équipement divers type extincteurs mais aussi oriflamme.

En 2025, il n'y a pas eu de dépense d'investissement de réalisée.

En recette, on y retrouve la dotation aux amortissements pour 1703.71 €, ce qui donne un excédent cumulé de 20 300.38 € à affecté au 001 excédent d'investissement en 2026.

Le CFU 2025 se présente ainsi

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	2 210,00 €	137 000,00 €	139 210,00 €
	Recettes réalisées	1 703,71 €	132 995,89 €	134 699,60 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	20 806,67 €	167 850,81 €	188 657,48 €
	Dépenses réalisées	0,00 €	114 771,06 €	114 771,06 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	1 703,71 €	18 224,83 €	19 928,54 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	18 596,67 €	30 850,81 €	49 447,48 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	20 300,38 €	49 075,64 €	69 376,02 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	20 300,38 €	49 075,64 €	69 376,02 €

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20260623-C2026-06-074-DE
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026